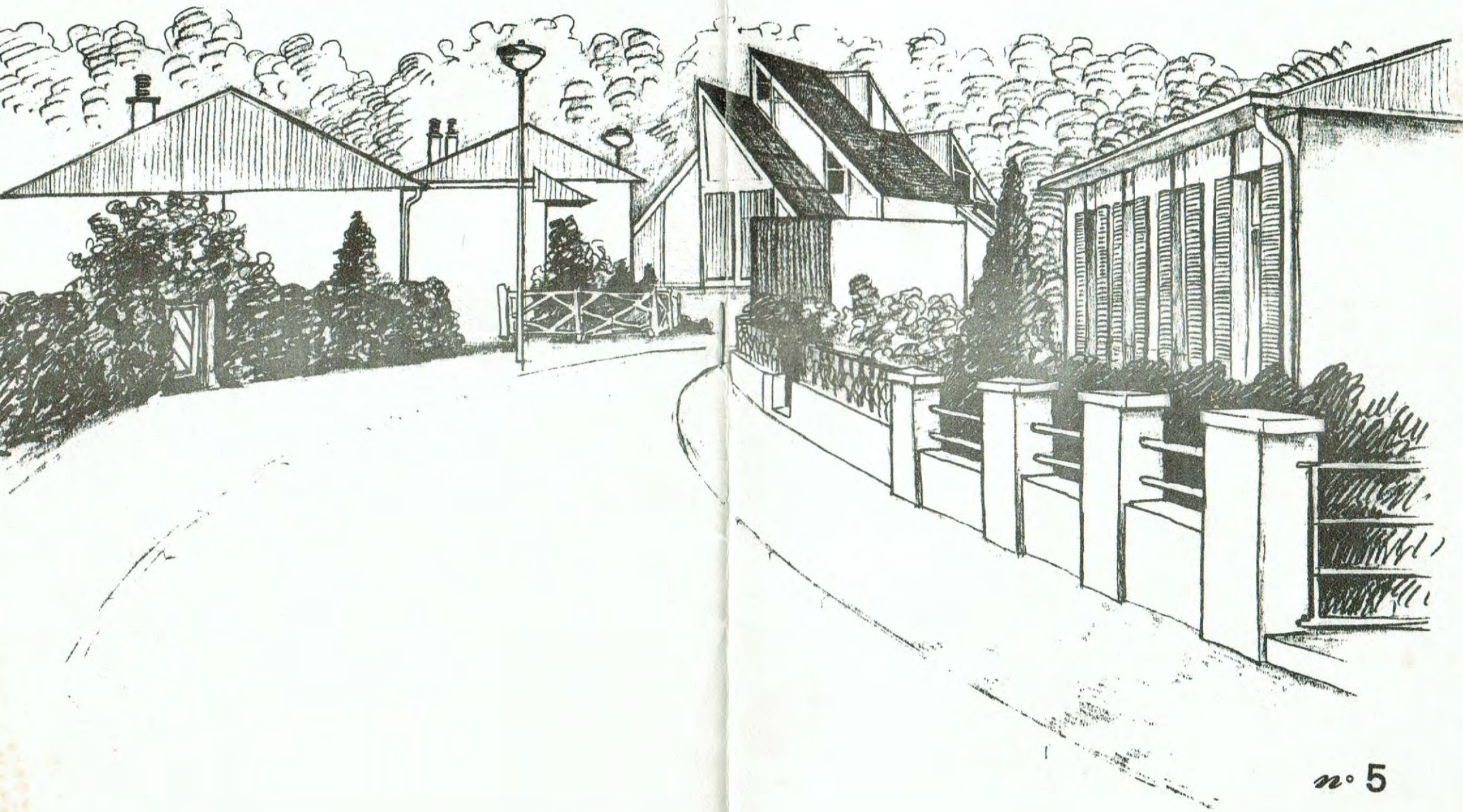


Fleville devant Nancy



EDITORIAL DU MAIRE

Nous voilà déjà au terme du premier trimestre de l'année 1978. Pour certains, ce premier trimestre a dû sembler morne et stérile. Il n'en fut rien. En effet, au cours de ce premier trimestre, nous avons adopté le vote du budget, le premier de la nouvelle Municipalité, ce qui n'a pas été sans difficulté car malgré un effort de redressement, nous n'avons pas encore réussi à l'équilibrer, ce qui nous a contraint comme le faisait la précédente Municipalité, à avoir recours à un retrait sur les excédents extraordinaires, ce qui vous sera expliqué plus en détail, par la suite.

Nous avons quand même accordé quelques subventions : aux Ecoles - aux Sports et surtout au Troisième Age qui, jusqu'à présent, était un peu oublié. Un goûter les a réunis dernièrement et un club du Troisième Age est en train de voir le jour. Je lui souhaite longue vie et prospérité, tout en lui assurant l'appui de la Municipalité.

De jour en jour, nous nous rendons compte de l'effort accompli par certains (Bal - création de futures activités sportives, etc...). Qu'ils en soient ici remerciés et que cet effort contribue au bien-être de tous.

Votre Maire vous assure de toute sa sympathie.

Jean LE BRASSEUR
Maire de FLEVILLE,



Administration Municipale

M. Jean LE BRASSEUR, Maire : 21, rue Berlioz — Tél. : 51-02-38.
M. Jean-Marie GIRARD, premier Adjoint : 2, rue du Breuil — Tél. : 54-61-39.
M. Claude ANTOINE, 2^e Adjoint : 9, rue Renoir — Tél. : 55-13-18.
M. Daniel FROMENT, Adjoint supplémentaire : 3, rue du Puits — Tél. : 54-66-81.
M. Jean BATHELIER : 39, rue Flaubert.
M. Michel BONNET : 20, rue Verlainne — Tél. : 51-46-24.
M. Alain BOULANGER : rue Léon-Ducret.
M. Gérard DITCHE : chemin des Canards — Tél. : 54-60-51.
M. Yves GELHAYE : 37, rue Flaubert.
M. Jean-Claude GURY : 33, rue Flaubert — Tél. : 55-54-05.
M. Jean-Paul HENQUEL : 1, rue du Château — Tél. : 54-65-18.
Mme Josette KOKOT : 8, rue Léon-Ducret — Tél. : 54-73-74.
M. Thierry de LAMBEL : Château — Tél. : 54-64-71.
M. César MENTI : 3, rue Léon-Ducret — Tél. : 54-72-56.
M. Daniel SCHWEBEL : 41, rue Manet — Tél. : 51-42-68.
M. André SCUHAIT : 19, rue Baudelaire — Tél. : 51-49-10.
Mme Janine THOMASSIN : rue Léon-Ducret — Tél. : 54-65-87.

MAIRIE

Secrétariat (tél. 54-65-00) : Heures d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 18 h. Mardi, jeudi de 15 h à 19 h.

Personnel administratif : Madame Catherine BOULANGER.

Permanence du Maire : Mardi, jeudi de 18 h à 19 h et sur rendez-vous en téléphonant soit : au secrétariat de la Mairie (54-65-00), soit à son domicile (51-02-38).

Permanence des Adjoints : Sur rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie ou à leur domicile.

LE 3^e AGE A FLÉVILLE

Baptême particulier le Samedi 25 Février au Mille-Club de Fléville-Nord à l'occasion de la naissance du "Club du 3^{ème} Age".

Sous la présidence de Monsieur LE BRASSEUR Maire de FLEVILLE et en présence de nombreux Conseillers, une cinquantaine "d'Anciens" avaient répondu à l'invitation de la Municipalité.

Précisons qu'un sympathique goûter, au cours duquel régnait une très bonne ambiance, couronna cette manifestation.

"Le CLUB du 3^{ème} AGE" entend organiser, dans l'immédiat, une réunion chaque premier vendredi du mois à partir de 14 heures, dans la salle de réunions du 1^{er} étage de la Mairie.

Divers concours de jeux seront organisés et des échanges de vues seront souhaités.

Toutes les personnes désireuses d'y participer seront cordialement accueillies

Nos Meilleurs Voeux de succès à cette Nouvelle Association.

ÉTAT CIVIL

CARNET ROSE

Hélène BARBERIS le 6 Janvier
Guillaume GIRARD le 14 Janvier
Julien KOKOT le 24 Janvier
Sonia AUCHET le 7 Mars

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs voeux
de " Bonne Pousse " aux bébés.

CARNET DE DEUIL

Régis POITOU le 9 Février
Monsieur René HOGARD le 13 Février

Nous prions les familles de trouver ici l'expression de notre
sympathie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

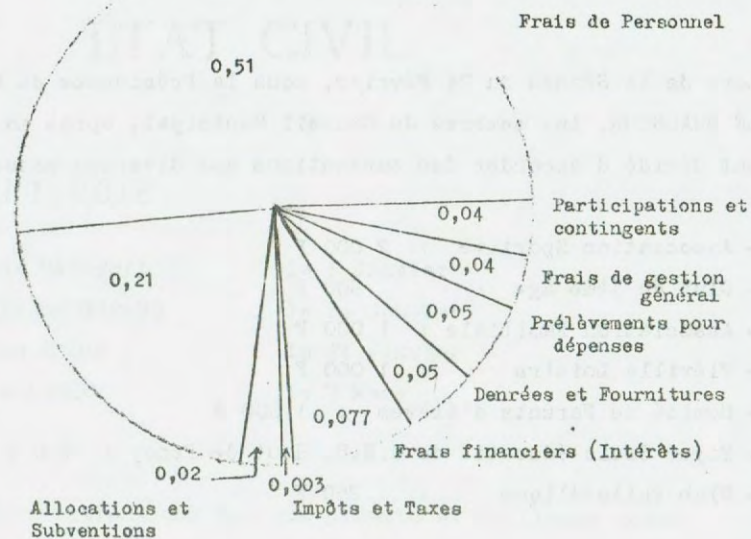
Lors de la Séance du 24 Février, sous la Présidence du Maire, Monsieur
LE BRASSEUR, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ont décidé d'accorder des subventions aux diverses associations :

- Association Sportive : 2 000 F
- Club du 3ème Age : 500 F
- Association Familiale : 1 000 F
- Fléville Loisirs : 1 000 F
- Comité de Parents d'élèves : 1 000 F
- Foyer Socio-éducatif du C.E.S. Haut de Penoy : 250 F
- Club Philatélique : 250 F

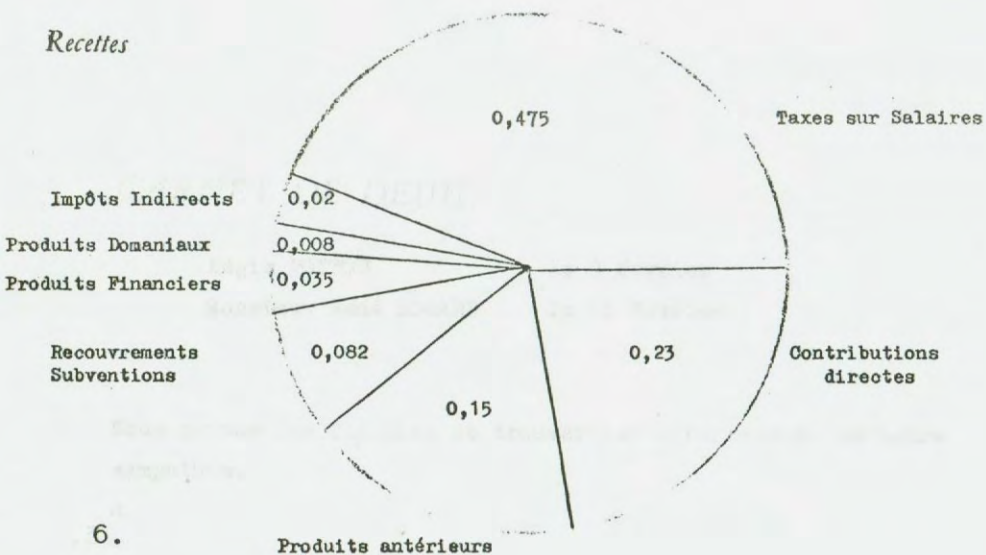
Budget communal

Budget primitif 1978 section de fonctionnement

Dépenses

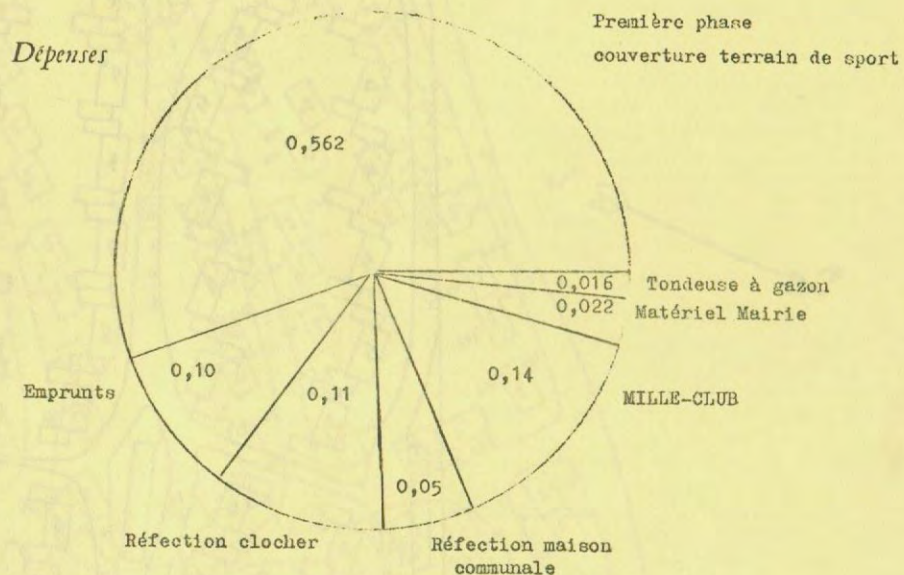


Recettes

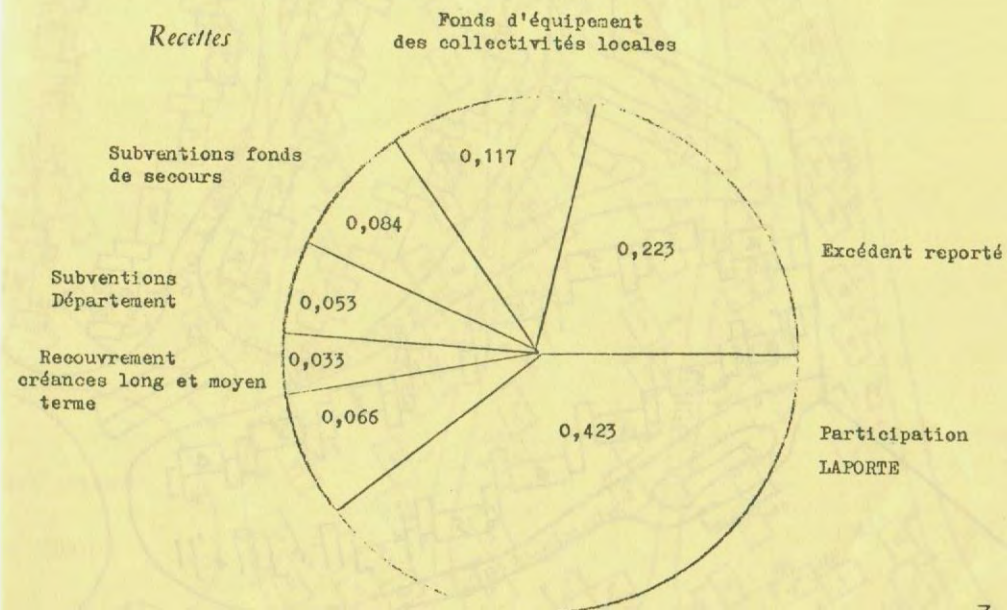


Budget primitif 1978 section d'investissement

Dépenses



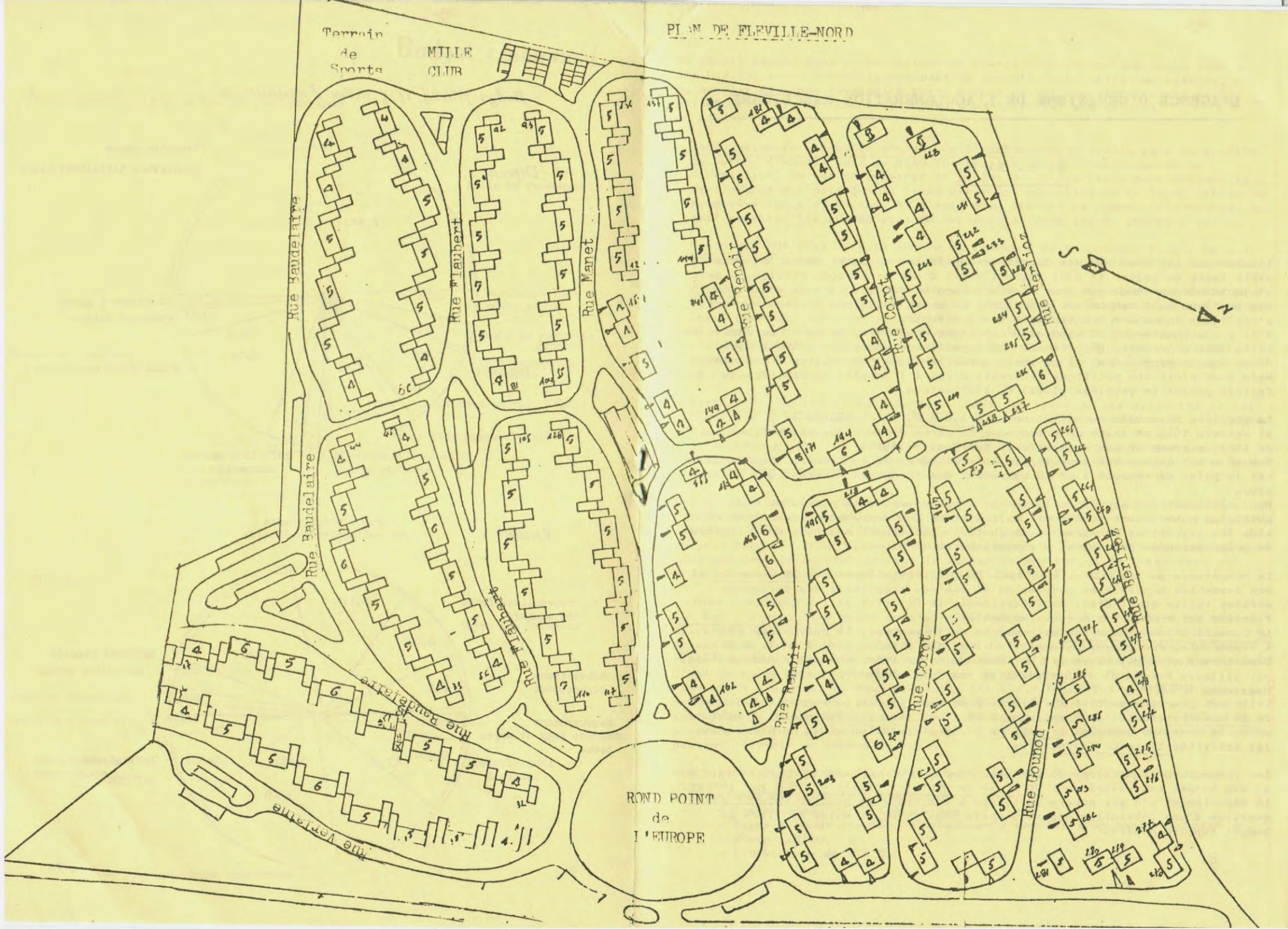
Recettes



Terrain
de
Sports

MTLLE
CLUB

PLAN DE FLEVILLE-NORD



- L'AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE -

A. U. A. N.

L'urbanisme est bien une des données essentielles de notre temps, et pour avoir toute sa valeur il doit faire l'objet d'une large concertation. A cela s'ajoute bien entendu que pour être efficace et valable il faut avoir une vue pratique mais exhaustive des choses et cette politique d'urbanisme doit s'appliquer à une ère territoriale assez étendue. S'il y a actuellement 22 agences d'urbanisme en France, le point de départ de cette idée dans notre Département fut la ville de Nancy qui s'était dotée d'une agence propre dont il ne reste actuellement qu'un atelier d'urbanisme. Mais pour avoir une politique cohérente c'est à l'échelle du District qu'il fallait penser le problème global de l'urbanisme.

La première assemblée constitutive de l'A.U.A.N. s'est réunie le 11 octobre 1975 et l'agence créée sous la forme d'une association type, Loi de 1901, a commencé ses activités le 1er janvier 1976. Son rôle est évidemment consultatif mais situé ainsi en "terrain neutre" elle est le point de rencontre et le carrefour des tendances diverses qui se font jour.

Dans cette matière si difficile qu'est l'urbanisme, elle participe à de multiples commissions (CLAU, etc...), élabore des documents d'urbanisme et aide les assemblées locales ; cela justifie pleinement son rôle de réflexion de préparation de documents, d'assistance et de conseil.

La compétence de l'A.U.A.N. à l'égal du District s'étend sur 21 Communes et son Assemblée Générale se compose de 61 membres comprenant des personnes morales telles que l'Etat, le Département, le District et les Communes, dont Fléville qui a un siège à cette assemblée.

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres, 14 ordinaires plus 4 suppléants, dont 5 représentants du District Urbain, 4 de l'Etat, 2 du Département et 7 représentants de Communes ; son Président est Monsieur MULLER par ailleurs Président du District, et ses Vices-Présidents sont Messieurs MARCONNET et ROSSINOT.

Telle est pour l'essentiel sa structure de base et son personnel est composé de 14 membres groupés en 3 cellules dont l'une pour l'urbanisme et l'aménagement, la deuxième pour les transports et la circulation et la dernière pour les activités technico-financières.

Les ressources financières de cet organisme proviennent avant tout de subventions et son budget est assuré pour 70 % par le District Urbain et 30 % par l'Etat. Le Département n'a pas encore participé à ses frais de gestion mais il est question d'une subvention départementale pour 1978, du moins au titre du budget supplémentaire.

Un pareil exposé dans sa sécheresse ne pourrait donner qu'une vague idée de l'A.U.A.N., aussi est-il intéressant de connaître les activités exactes, en un mot les missions dévolues à cette agence et qui nous intéressent tant, puisque Fléville est concerné à plus d'un titre par ses travaux. Ce sont :

- Elaboration du schéma du secteur de l'agglomération : elle agit en qualité de bureau d'études pour la CLAU (Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme) en vue de préparer le schéma de secteur tant pour définir la destination des sols que le tracé des voies nouvelles et la localisation de nouvelles zones d'habitat. Il s'agit d'un travail en cours d'élaboration qui doit préciser les grands axes de notre futur dans les 15 années à venir.
- Etude des POS d'un certain nombre de communes de l'agglomération : ce sont notamment : Nancy, Champigneulle, Houdemont, Laxou, Malzeville, Maxéville.
- Plans de référence d'agglomération dont l'objet est de mettre sur table pour le compte du District Urbain certains projets de la collectivité qui constituent dans une certaine mesure le cadre de l'urbanisme prévisionnel. Si d'une part il s'agit d'établir le programme des ZAC à l'échelle de l'agglomération, l'agence se préoccupe également de réhabiliter l'habitat ancien, notamment à Nancy et Saint-Max, ainsi que de l'aménagement urbain de la ville de Nancy.
- Elaboration du PAF et du Plan Vert : dans le cadre de ses activités il est important de mentionner que l'agence est chargée de l'étude du Plan d'Action Foncière (PAF) et elle se penche actuellement sur le Plan Vert. Ce dernier a pour but d'améliorer la qualité de la vie dans les centres actuellement existants après avoir inventorié les zones à préserver et dont l'objet est de déboucher sur ce que l'on appelle le Contrat Vert.

Les études ainsi faites sont poursuivies et mises au point avec l'appui de commissions composées d'élus du District et de groupes de travail qui se sont attelés à cette tâche difficile avec conscience et ardeur. On peut dire que jusqu'à ce jour notre Commune est concernée bien entendu comme tous les membres du District par le schéma de secteur, mais aussi dans un ordre plus immédiat par le PAF et probablement par le Plan Vert.

Cet outil d'urbanisme comme on l'appelle volontiers est en réalité le laboratoire de notre futur, il est aussi l'instrument d'une politique cohérente et harmonieuse d'urbanisme, mais il n'a pas de pouvoir de décision car ce sont seuls les élus, qui ont à faire un choix définitif entre les diverses solutions. C'est du moins ce que l'on doit espérer et attendre. Nous avons cru utile de vous présenter l'A.U.A.N. car bien qu'elle n'apparaisse pas au niveau de la vie locale, tous doivent connaître l'existence et les activités de ceux qui, placés à un certain échelon, parfois lointain, pèsent et pèseront sur les destinées de la Commune, de plus orienteront son avenir et partant, l'avenir de chacun de nous.

A.U.A.N. : Siège au District Urbain à Villers-les-Nancy - Tél : 28-02-62

Publications disponibles à l'A.U.A.N. :

- Compte-rendu de la table ronde,
- Exposition de l'agence d'urbanisme : données d'un choix et bilan de l'exposition,
- L'Urbanisme de A à Z.